

AUTORISATION PHOTOGRAPHIES/CAPTATION - 2025-2026

Entre les soussignés :

Mairie d'Epinay-sur-Seine
Adresse : 1/3 rue Quétigny – 93806 - EPINAY-SUR-SEINE - Cedex
Tél : 01 49 71 99 99
N° SIRET : 219 300 316 000 11
Code NAF : 8411 Z
Représentée par : Monsieur Hervé CHEVREAU
En qualité de : Maire
Ci-après dénommée « *la Ville d'Epinay-sur-Seine* »
D'une part,

et

Je soussigné(e) : _____
(élève-adhérent majeur / deux représentants légaux élève- adhérent mineur)
Adresse : _____
Téléphone : _____

Autorise(nt) gracieusement et sans prétendre à aucune rémunération de la Ville d'Epinay-sur-Seine, les services culturels notamment et non limitativement mais strictement liés à la Mairie d'Epinay-sur-Seine (93800) tels que le Conservatoire, le PMO, la MTD-saison culturelle, le service de la communication, le service Arts Visuels à exploiter gracieusement :
- l'image et/ou la voix de mon enfant ou de moi-même :

Nom et prénom : _____

dans les différents supports de la ville et de ses organismes susvisés dans le cadre d'une information spécifique ou générale en lien avec l'activité scolaire pour une durée illimitée.

2. Contexte de captation

La présente autorisation concerne la captation audiovisuelle ou simplement photographique de mon enfant lors de l'évènement/cours ayant lieu pendant l'année scolaire 2025-2026 dans un des équipements de la ville.

3. Conditions de diffusion de la captation

La présente autorisation est donnée pour les supports de diffusion suivants :

- Internet : sur le site web de la Ville d'Epinay-sur-Seine et sur les réseaux sociaux liés à la ville notamment toute page spécifique du service concerné ;
- les petites affiches et petits journaux liés à la communication et à l'information de la Ville d'Epinay-sur-Seine tels que le journal de la Ville et tous documents diffusant la programmation culturelle et éducative ;
- toute reproduction sur support (dvd, cd) le cas échéant à des fins de remise gratuite aux parents du mineur ;
- toute diffusion audiovisuelle strictement liée à la communication de la Ville d'Epinay-sur-Seine ;
- toute projection pour un usage en classe ou pour tous autres usages culturels et institutionnels ;

Les captations (audiovisuelles ou photographiques), objet des présentes, sont faites dans le respect de l'article 9 du Code Civil et ne portent pas atteinte à la vie privée du mineur, pour un usage non commercial et strictement institutionnel, culturel ou éducatif lié aux activités de la Ville d'Épinay-sur-Seine. Les représentants légaux pourront dénoncer le présent accord à tout moment sur demande écrite dûment justifiée, étant entendu que tout document représentant le mineur seul ou en groupe déjà publié ne pourra faire l'objet d'une suppression a posteriori.

En cas de compilation desdites captations ou de toute nouvelle captation audiovisuelle liée à un projet spécifique à des fins de diffusion commerciale par un producteur audiovisuel, un nouvel accord écrit sera soumis à l'autorisation des représentants légaux.

Fait à _____ le _____

Signature du/des représentant(s) légal(aux), élève-adhérent majeur,

Pour les équipements culturels de la Ville d'Épinay-sur-Seine